



© LESOIR

# La Flandre isolée contre les amendes administratives ?

La Chambre, réunie en séance plénière, se penche ce jeudi sur le projet de loi anti-incivilités avec un abaissement à 14 ans pour certaines amendes administratives. Ce nouvel outil législatif est destiné aux communes mais soulève un vent de critiques, surtout côté flamand et très peu côté francophone. Deux politologues décryptent cette différence de traitement.



**Dave Sinardet**

Politologue à la Vrije Universiteit Brussel (VUB)

« C'est paradoxal, la demande vient de partis flamands »

Il y a manifestement beaucoup plus de critiques à ce projet de loi en provenance du nord que du sud du pays. Pour quelle(s) raison(s) à votre avis ? Le sujet retient en tout cas beaucoup plus l'attention des médias flamands que francophones, c'est évident. C'est assez remarquable et paradoxal puisqu'à l'origine, la demande initiale pour cette loi anti-incivilités provenait de partis flamands. Depuis les années 90, beaucoup d'experts et d'analystes estimaient que bon nombre de problèmes d'incivilités et de petits méfaits étaient le fait de jeunes et restaient impunis parce que la loi ne permettait pas de les poursuivre. Il y a aussi le fait que la justice était débordée et que beaucoup de petits délits étaient classés sans suite. C'était en partie dû au succès du Vlaams Blok durant cette période. A l'époque, je crois aussi que les partis francophones étaient clairement opposés à un tel dispositif. Ils n'en voyaient pas vraiment la nécessité et n'étaient pas confrontés à la même pression de l'extrême droite. Quand on a commencé à parler d'une nouvelle loi, il n'y a pas eu beaucoup de critiques au projet. Certains, comme Patrick Janssens (ancien bourgmestre d'Anvers), avaient même en leur temps proposé d'abaisser l'âge limite de la responsabilité à 12 ans.

#### Tout cela vous étonne ?

Ce qui m'étonne surtout, c'est qu'il n'y ait pas davantage de critiques venant du sud du pays où le projet est vu comme une atteinte aux droits de l'homme alors qu'en Flandre on se plaignait surtout du laxisme des autorités face à la petite criminalité... A un certain moment, c'était clairement devenu un débat communautaire. Aujourd'hui, il est effectivement surprenant de

constater que la plupart des critiques virulentes viennent de Flandre plutôt que des francophones. Mais il ne faut pas oublier que plusieurs associations fédérales comme la Ligue des droits de l'homme, par exemple, sont également contre le projet de loi.

Mais ce n'est pas toute la Flandre qui tire à boulets rouges, plutôt la gauche que la droite apparemment...

En effet ; pas uniquement de gauche, mais cela se voit assez clairement : syndicats, associations, sections jeunes des partis...

La crainte de l'arbitraire par rapport à ce que des partis comme la N-VA ou le Vlaams Belang pourraient en faire dans les communes...

Il y a différentes raisons à mon avis. Entre autres le fait que plusieurs cas d'amendes administratives absurdes ont fait la une ces derniers mois dans les médias. Je pense à ces cas de gens qui avaient laissé tomber des miettes sur les marches d'une cathédrale, d'autres qui avaient sonné de manière intempestive chez des gens ou encore d'autres qui ont relancé des confettis tombés par terre. Tout cela alimente la machine de la critique contre le projet de loi. Plusieurs organisations de défense des jeunes ont sauté sur l'occasion. Comme si les jeunes n'allaient plus pouvoir rien faire si cette loi entrait en vigueur. A Anvers, tout récemment, il y a aussi eu le fait qu'une manifestation plutôt de gauche avait été plus sévèrement sanctionnée qu'une autre plutôt de droite. Ce serait plus simple d'avoir un cadre fédéral plus clair. ■

Propos recueillis par  
PHILIPPE DE BOECK



**Pascal Delwit**

Politologue à l'Université libre de Bruxelles (ULB)

« La réaction au sécuritaire plus forte en Flandre »

Comment expliquez-vous cette forte mobilisation en Flandre contre la loi étendant les sanctions administratives aux mineurs ?

De manière générale, il y a eu dès le début de l'annonce de l'extension de cette loi aux mineurs une mobilisation institutionnelle d'acteurs classiques comme la Ligue des droits de l'homme et des associations d'avocats ou actives dans le secteur de la jeunesse. Cette mobilisation s'explique à la lumière de deux éléments. D'abord, les nouveaux mouvements sociaux ont toujours été plus vivaces en Flandre que dans l'espace francophone.

#### Les nouveaux mouvements sociaux ?

Ce sont les mobilisations qui ne ressortent pas des problématiques socio-économiques classiques. Comme le mariage entre personnes de même sexe ou l'égalité entre hommes et femmes. Ce sont des mobilisations moins massives en terme de répertoire d'actions. Elles sont par contre fondées sur la qualité, l'expertise et l'innovation de l'action. Ses acteurs disposent d'un fort capital scolaire, ce qui permet la grande expertise, l'utilisation du droit et la mobilisation des médias. Mais cette culture est moins présente dans le monde latin.

#### Et le deuxième élément ?

Il est lié à la thématique. On touche ici à deux domaines, l'intérieur et la justice, qui sont plus marqués en Flandre. On s'y montre plus sécuritaire. Et la réaction en retour est elle aussi beaucoup plus forte.

La différence de réactions ne s'explique-t-elle pas aussi par le fait que la Flandre a déjà eu un recours plus pro-

noncé aux amendes administratives, parfois de manière abusive ?

Oui. dans la partie francophone, on se situe plus dans des dispositifs de prévention. La perspective sécuritaire est plus prononcée dans l'espace néerlandophone, où l'action municipale en la matière est plus forte. Et le fait qu'il y ait déjà eu des cas bizarres, comme la menace de sanction pour lancer de boules de neige, illustre ces deux visions différentes.

Pourtant, les partis politiques de la majorité, du nord comme du sud, vont voter ce texte comme un seul homme... On se trouve là dans un autre registre, en aval. S'il y avait eu un problème majeur pour un partenaire de la majorité, il serait intervenu en conseil des ministres ou en kern. Pas lors de la présentation au parlement.

#### Les partis flamands seraient donc déconnectés de la société ?

Non, car ce mouvement social est minoritaire en Flandre, surtout sur cette question. Les mouvements sociaux n'agrègent pas forcément beaucoup de monde autour d'eux. Et même si on y trouve des acteurs institutionnels comme la Ligue des droits de l'homme ou les Jeunes ACV, cette présence n'indique pas qu'une partie importante de l'opinion est derrière eux. Un acteur de mouvement social peut être majoritaire dans son corps et très minoritaire dans la société. Une majorité de l'opinion flamande est favorable à ce projet. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il s'agisse d'une bonne idée, sur le plan politique, juridique et technique. ■

Propos recueillis par  
PASCAL LORENT